

Conditions General de ventes d'EF



Ces conditions de réservation s'appliquent aux voyages éducatifs EF (Canada) qui quittent à partir du 1er octobre 2024. S'agissant des voyages personnalisés, veuillez également consulter les addenda fournis qui se rapportent au programme de visite concerné. Tous les voyages internationaux (qui se déroulent à l'extérieur de l'Amérique du Nord) sont gérés par EF Education First International, Ltd. Suisse. Tous les voyages nationaux (qui se déroulent en Amérique du Nord) sont gérés par EF Explore America Inc. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. (Canada) fournit uniquement des services promotionnels liés aux programmes de voyages nationaux et internationaux et est désigné dans les présentes, avec EF Education First International, Ltd. et EF Explore America Inc., par l'acronyme « EF ».

Qu'est-ce qui est inclus dans le prix du programme?

- Les vols aller-retour en classe économique, ce qui inclut les suppléments de carburant, les frais d'amélioration aéroportuaire, les taxes de sûreté, et les taxes de transfert, d'arrivée et de départ.
- Le transport en autocar de luxe (le cas échéant, lorsque demandé comme seul mode de transport).
- L'hébergement à l'hôtel avec salles de bains privées, en chambres triples ou quadruples, sauf indication contraire sur votre itinéraire.
- Le déjeuner continental et le souper tous les jours en Europe, comme indiqué. Concernant les destinations hors Europe, les programmes de repas peuvent être différents.
- Les dîners sur les navires de croisière (le cas échéant).
- Les excursions et visites touristiques complètes dirigées par des guides locaux agréés et les activités culturelles indiquées.
- Les transferts de et vers l'aéroport et les transports entre les villes faisant partie de l'itinéraire.
- Certains frais d'entrée et billets de théâtre, comme indiqué.
- Les services d'un guide-accompagnateur disponible 24 heures sur 24 pour toutes les visites, depuis votre arrivée à l'aéroport de la première ville de votre itinéraire jusqu'à votre départ de l'aéroport de la dernière ville de votre itinéraire, sauf indication contraire.
- Le soutien des bureaux d'EF dans le monde entier.
- Les visites EF à pied, visites d'orientation et visites guidées par un guide-accompagnateur, comme indiqué.
- Les transports vers et depuis les visites à pied en autocar ou en transport en commun. Croisières, trains et traversiers comme précisés.
- Les pourboires habituels pour les visites en Amérique du Nord (pour votre guide-accompagnateur, les guides locaux et les conducteurs d'autocar).
- Un service de sécurité professionnel de nuit à votre hôtel pour les visites en Amérique du Nord.
- Un service d'urgence mondial 24 heures sur 24.
- Le programme Tranquillité d'esprit d'EF.
- Un sac à dos EF avec étiquette à bagages pour chaque voyage.
- Les services de traitement préliminaire par le personnel d'EF.
- Un soutien spécialisé avant le voyage de la part de notre équipe canadienne.
- Toutes les taxes de vente applicables, y compris la TVH/TPS, le cas échéant (limité aux voyages nationaux seulement).
- Pour les résidents du Québec : la cotisation de 3,50 \$ par tranche de 1000 \$ au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (FICAV) de l'Office de la protection du consommateur (OPC) du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2023. À compter du 1er janvier 2024, la cotisation de 1 \$ par tranche de 1 000 \$ sera remise.

Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans le prix de votre programme?

- Les boissons et dîners (sauf indication contraire).
- Les excursions en option (sauf indication contraire).
- Le transport vers les activités pendant le temps libre.
- Les frais découlant des reports, des annulations ou des retards de vols causés par les transporteurs aériens, les autocaristes, le mauvais temps ou des événements indépendants de la volonté d'EF.
- Les éventuels frais de bagages applicables facturés par les compagnies aériennes.
- Le supplément pour un adulte logé dans une chambre double (le cas échéant).
- Supplément d'hébergement (le cas échéant).
- Le Plan mondial de protection des voyages (Global Travel Protection Plan) (sauf indication contraire).
- Le complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison (Cancel For Any Reason, CFAR) (sauf indication contraire).
- Les pourboires habituels pour les voyages hors Amérique du Nord (pour votre guide-accompagnateur, les guides locaux et les conducteurs d'autocar).
- Passeport, visa, vaccinations, frais de réciprocité ou tout autre frais liés à l'entrée ou à la sortie d'une destination spécifique.
- Service de bagages.

Voyage en groupe

Comment fonctionnent les voyages en groupe?

Nous estimons que tous les étudiants devraient avoir l'occasion de voyager, ce qui signifie que nous faisons tout notre possible pour proposer notre programme aux prix plus bas. L'une des façons d'y parvenir est de combiner plusieurs groupes pour remplir un autocar affrété afin que le nombre de voyageurs contribue à couvrir le coût de l'autocar, du guide-accompagnateur, des guides locaux, etc. Le fait de rassembler plusieurs groupes permet également aux voyageurs de rencontrer des étudiants d'autres écoles, sachant que les groupes peuvent ne pas appartenir au même groupe d'âge. Les voyages de groupe demandent de la flexibilité. Selon la taille de votre groupe, vous pourrez être associés à d'autres groupes avec qui vous voyagerez. Pour mieux servir le groupe dans son ensemble, les dates de voyage et l'itinéraire que vous avez demandés peuvent être modifiés. C'est pourquoi nous vous demandons une plage de dates pendant lesquelles votre groupe peut voyager.

Flexibilité des dates standard :

Nos forfaits de voyage standard supposent de pouvoir prévoir un départ deux jours avant et après la date de voyage prévue de manière à permettre à EF d'effectuer des ajustements pendant cette période sans frais supplémentaires.

Options concernant la flexibilité des dates :

Moyennant des frais supplémentaires, les options suivantes sont disponibles :
Date précise (frais de 150 \$ par voyageur) : Garantit le voyage à la date précise sélectionnée.

Marge de deux jours (frais de 75 \$ par voyageur) : Réduit la période de flexibilité à un jour avant ou après la date de voyage demandée.

Comment fait EF pour maintenir ses prix si bas?

En accordant à EF une certaine flexibilité concernant vos dates de voyage, vous permettez à EF d'offrir aux voyageurs les prix les plus bas possible tout en garantissant des services de grande qualité.

Qu'est-ce que le regroupement?

Les prix du programme d'EF sont basés sur un minimum de 35 voyageurs payants, à l'exception de certains voyages personnalisés et de certains groupes privés. Pour être en mesure d'appliquer ces prix bas, nous pouvons combiner plusieurs petits groupes en un plus grand groupe pour atteindre le nombre requis de voyageurs. De cette façon, nos voyageurs profitent du meilleur rapport qualité-prix et peuvent rencontrer des enseignants et des étudiants d'autres écoles, bien que les groupes ne soient pas toujours du même âge.

Que faire si mon groupe ne peut pas réserver le voyage souhaité?

Si nous ne sommes pas en mesure de réunir plusieurs groupes en vue de votre voyage que vous avez choisi, nous vous proposerons un voyage comparable. Le prix du nouveau programme s'appliquera. Veuillez garder à l'esprit que le voyage de remplacement peut ne pas inclure tous les pays du voyage initialement choisi. Si nous ne pouvons pas vous proposer un voyage comparable à celui que vous avez choisi, vous pourrez demander un remboursement complet. Une fois qu'un programme a été réservé, la politique d'annulation standard d'EF s'applique. EF définit un voyage comparable comme un voyage comprenant 50 % des mêmes séjours que le voyage demandé.

Mon itinéraire peut-il être modifié?

Il peut s'avérer nécessaire de modifier certains aspects de votre itinéraire pour des raisons indépendantes de la volonté d'EF. Parfois, cela implique de changer l'ordre dans lequel les villes sont visitées, de modifier la durée de votre séjour dans une ville ou un pays/une destination, d'utiliser un autre aéroport, ou de modifier la date de départ, d'arrivée ou de retour d'un voyage. Si un changement de date effectué par EF entraîne l'augmentation du prix du programme, EF prendra en charge le surcoût. EF s'efforce d'organiser les nouvelles dates de départ dans un délai d'un à deux jours de la date initiale pour les voyages commençant entre octobre et avril, et dans un délai de deux jours de la date initiale pour les voyages commençant entre mai et septembre. Certaines étapes incluses dans le voyage peuvent ne pas être disponibles, en particulier pendant les jours fériés ou les périodes de forte activité touristique. Dans de tels cas, nous pouvons être amenés à remplacer diverses étapes ou à changer l'ordre dans lequel elles sont prévues. Votre itinéraire final et vos dates de voyage seront confirmés environ deux mois avant votre départ. En vous inscrivant à un programme de voyage de groupe, vous acceptez également de voyager avec le responsable du groupe que vous avez choisi qui conserve la possibilité de modifier l'itinéraire du voyage demandé ou les dates de voyage en votre nom et au nom de votre groupe. Une fois qu'un voyage a commencé, les itinéraires ne peuvent plus être modifiés par le responsable du groupe ou par un voyageur. Les visites sont conçues pour les étudiants, ce qui se reflète dans le rythme, l'hébergement et d'autres aspects du voyage. EF se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire.

Groupes privés

Que faire si mon groupe souhaite voyager seul sans être regroupé avec un autre groupe?

Si vous souhaitez disposer de votre propre autocar et d'un guide-accompagnateur dédié à votre groupe, vous pouvez choisir de voyager en groupe privé. Cette option est offerte moyennant des frais supplémentaires qui varient en fonction du nombre final de voyageurs payants par autocar. Veuillez noter que tous les voyages personnalisés seront considérés comme des voyages de groupes privés et que les tarifs facturés aux voyageurs seront établis en fonction de la taille du groupe. Si votre groupe remplit un autocar affrété de taille standard, l'option de groupe privé est gratuite. L'itinéraire ne peut pas être modifié pendant le voyage (c.-à-d. que l'autocar que vous utilisez n'est pas à votre disposition), mais vous pouvez effectuer certaines modifications jusqu'à 150 jours avant le départ. Bien que votre itinéraire de base n'inclue que votre groupe, vous pouvez être regroupés avec d'autres personnes lors d'excursions optionnelles. En outre, pour tenir compte de la disponibilité des vols et des hôtels, nous devons appliquer le principe de flexibilité en matière de dates de départ qui est énoncé ci-dessus. Veuillez informer EF avant votre première inscription si vous souhaitez constituer un groupe privé.

Qu'en est-il si mon groupe fait un voyage personnalisé?

Si votre groupe fait un voyage personnalisé, vous voyagerez automatiquement en tant que groupe privé. Le tarif de votre voyage personnalisé peut varier en fonction de la taille de votre groupe et sera finalisé en fonction du nombre de voyageurs payants au moment du départ.

Inscription

Les responsables du groupe devraient encourager les voyageurs à postuler dès que possible, car les voyages ont tendance à se remplir rapidement. Les demandes doivent être reçues par EF au plus tard 110 jours avant le départ, y compris celles des accompagnateurs et des personnes voyageant à titre gratuit. Les voyageurs doivent indiquer leurs prénom, deuxième prénom et nom de famille complets, ainsi que leurs dates de naissance tels qu'ils apparaissent (ou apparaîtront) sur leur passeport. EF doit recevoir toutes les demandes d'accessibilité ou d'animaux d'assistance au moins 110 jours avant le départ.

Changements de nom et frais applicables

Chaque voyageur doit indiquer à EF son prénom, son deuxième prénom (le cas échéant), son nom de famille et sa date de naissance exactement comme ils apparaissent (ou apparaîtront) sur son passeport. Tout changement effectué après 110 jours avant le départ est assujéti à des frais minimums de 200 \$, plus les frais supplémentaires de la ou des compagnies aériennes; le changement peut être impossible à effectuer. Cela peut également entraîner un itinéraire de vol différent du reste du groupe, et les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à voyager sans le groupe, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte. Si le prénom, le deuxième prénom et le nom de famille du voyageur figurant sur le billet ne correspondent pas exactement à son passeport, les compagnies aériennes pourraient lui refuser l'embarquement.

Les voyageurs qui n'ont pas encore demandé de passeport doivent indiquer leur nom complet et leur date de naissance tels qu'ils apparaissent sur leur certificat de naissance.

Comment les voyageurs s'inscrivent-ils?

Les demandes et les paiements peuvent être envoyés à EF de l'une des façons suivantes :

En ligne (recommandé pour une inscription plus rapide)

eftours.ca/enrol

Courrier

EF Educational Tours
80 Bloor Street West, 16th Floor
Toronto, ON
M5S 2V1

Téléphone

1 800 263-2806

Veuillez noter que tous les appels peuvent être enregistrés à des fins de formation et d'assurance de la qualité. Par mesure de commodité, les voyageurs sont automatiquement inscrits à la facturation électronique. Les voyageurs qui préfèrent recevoir des factures par la poste peuvent en faire la demande en composant le 1 800 263-2806 ou en ouvrant une session sur leur compte à l'adresse eftours.ca.

Un voyageur peut-il s'inscrire sur une liste d'attente pour un voyage?

Le dépôt de 199 \$ est requis pour s'inscrire sur une liste d'attente. Si le candidat s'inscrit sur la liste d'attente et qu'une place se libère sur le circuit, le voyageur sera automatiquement ajouté au circuit et son compte sera actif. Les plans de paiement et les politiques d'annulation d'EF s'appliquent immédiatement. S'il n'y a pas de place disponible ou si le voyageur annule son inscription sur la liste d'attente, l'acompte de 199 \$ sera remboursé. Si le paiement n'est pas effectué au moment de l'inscription ou s'il échoue, et qu'aucune action n'est entreprise par le voyageur dans les 72 heures suivant l'inscription, le compte sera annulé et la place sera perdue.

Les enfants de 10 ans ou moins peuvent-ils voyager?

Les demandes concernant les enfants de 10 ans ou moins sont étudiées au cas par cas. Les voyageurs âgés de 6 à 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte autre que le responsable du groupe et ils devront loger avec un adulte dans une chambre double (à deux lits) et acquitter tous les frais applicables. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés à prendre part à un voyage.

Les adultes (non étudiants) peuvent-ils faire un voyage?

Les prix du programme d'EF sont basés sur les tarifs étudiants concernant le transport, les entrées, l'hébergement, etc. Nous accueillons les adultes, c.-à-d. toute personne âgée de 20 ans ou plus, lors de nos voyages, mais nous devons leur facturer des frais de 110 \$ par personne et par nuitée pour couvrir la différence entre les tarifs étudiants et les tarifs adultes (sauf indication contraire). Les adultes paieront 60 \$ de plus par nuit pour la partie mer de leur voyage sur les traversiers de nuit et les croisières. Les responsables du groupe ont le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'un adulte à leur seule discrétion. EF se réserve le droit d'effectuer une vérification des antécédents de tous les voyageurs adultes avant le voyage. EF s'associe actuellement à Sterling Talent Solutions, une société tierce, pour effectuer des vérifications des antécédents. Toutes les vérifications des antécédents doivent être effectuées par l'entremise de Sterling Talent Solutions. EF se réserve le droit de refuser un voyage si, à sa seule discrétion, elle détermine que les résultats représentent un risque pour la sécurité ou le bien-être du groupe, ou si elle n'a pas effectué la vérification des antécédents avant le voyage. Pour en savoir plus, visitez www.eftours.ca/help-centre/safety/background-checks.

Inscriptions tardives

Un voyageur peut-il s'inscrire à moins de 110 jours du départ?

Si vous vous inscrivez ou si vous réinscrivez après annulation à moins de 110 jours du départ, votre demande sera considérée comme une demande tardive. Une fois que nous aurons reçu votre paiement complet par carte de crédit, avec les frais de demande tardive non remboursables de 145 \$, vous serez placé sur une liste de demandes tardives le temps que nous vérifions les disponibilités dans les autocars, les hôtels et les vols. Si nous ne sommes pas en mesure de vous ajouter à un voyage ou de vous offrir un autre vol pour vous permettre de participer au voyage que vous souhaitez, vous recevrez un remboursement complet. Si nous ne sommes pas en mesure de trouver des vols auprès de nos prestataires, nous essaierons de vous proposer une autre option de vol avec un supplément. Nous pouvons également vous donner la possibilité d'organiser votre propre vol et d'acheter uniquement la partie terrestre de votre voyage. Dans certains cas, il se peut que les billets d'entrée ne soient plus disponibles pour un voyageur qui s'inscrit tardivement.

Passeports, visas, vaccins, autres documents de voyage et exigences en matière d'entrée et de sortie

Il incombe à chaque voyageur d'obtenir avant son départ un passeport valide, les visas nécessaires et tout autre document de voyage requis, et de vérifier qu'il satisfait aux exigences en matière d'entrée et de sortie relativement à chacune des destinations de son itinéraire. Cela peut comprendre les documents médicaux requis, les tests ou les preuves de vaccination. Pour les voyages à l'extérieur du Canada, les voyageurs devront transmettre à EF les renseignements figurant sur leur passeport au plus tard 110 jours avant le départ. Tous les passeports doivent être valides pendant au moins six mois après la date de retour. Les citoyens non canadiens devront communiquer avec l'ambassade ou le consulat des pays de destination pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences spécifiques en matière d'entrée sur le territoire. Assurez-vous de bien vérifier tous les pays que vous visiterez ou traverserez, notamment s'agissant des transferts entre les aéroports dans les pays étrangers et de votre retour au Canada. Visitez le site Web du gouvernement du Canada consacré aux voyages à l'adresse travel.gc.ca pour connaître les exigences les plus récentes. Si un voyageur n'est pas en mesure d'obtenir ces documents de voyage ou de satisfaire à une quelconque exigence applicable en matière d'entrée ou de sortie, la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera et le voyageur concerné devra assumer toutes les dépenses engagées. Veuillez noter que l'entrée dans un autre pays peut être refusée même si les renseignements et les documents de voyage requis sont au complet.

Comment puis-je m'informer sur les vaccins requis concernant ma destination?

Veuillez appeler le Service d'assistance aux voyageurs au 1 800 263-2806 ou visiter travel.gc.ca pour obtenir les recommandations les plus récentes en matière de vaccination.

Renseignements sur le passeport

Si votre passeport indique « X » comme marqueur de sexe ou indique le sexe comme « X » (non spécifié), vous pourriez rencontrer des restrictions d'entrée dans des pays qui ne reconnaissent pas ce marqueur de sexe. Consultez l'avis aux voyageurs et l'avis pour chaque destination et pays de transit pour déterminer les restrictions d'entrée potentielles. Dans certains cas, même avec un « X » sur votre passeport canadien, vous pourriez tout de même devoir fournir des renseignements binaires sur le sexe (homme ou femme) pendant votre voyage.

Si vous avez légalement changé votre nom, vous devez demander un nouveau passeport. Pour plus d'informations sur la mise à jour de votre passeport, y compris l'identifiant de genre, ainsi que des conseils et recommandations de sécurité en voyage pour les personnes 2SLGBTQI+, visitez travel.gc.ca/travelling/health-safety/lgbt-travel

Comment puis-je protéger les dépenses engagées?

Plan mondial de protection des voyages

Les voyageurs peuvent protéger les dépenses qu'ils engagent au titre des événements inattendus grâce au Plan mondial de protection des voyages que nous proposons. Veuillez visiter eftours.ca/coverage ou communiquer avec le service d'Assistance aux voyageurs au 1 800 263-2806 pour en savoir plus.

Complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison (Cancel For Any Reason, CFAR)

Nous savons que les projets peuvent parfois être remis en cause par des circonstances imprévues. C'est pourquoi nous offrons aux voyageurs qui ont acheté le Plan mondial de protection des voyages le complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison (CFAR). Les voyageurs qui annulent au moins 24 heures avant leur départ pour une raison quelconque non couverte par le Plan mondial de protection des voyages peuvent réclamer jusqu'à 80 % de leurs frais d'annulation. Le Plan mondial de protection des voyages et le complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison ne peuvent être souscrits ou supprimés que pendant les 30 jours suivant votre inscription à un voyage EF. Le Plan mondial de protection des voyages et le complément d'assurance CFAR sont souscrits auprès de Zurich Insurance Company Ltd (succursale canadienne). Veuillez visiter eftours.ca/coverage ou communiquer avec le service d'Assistance aux voyageurs au 1 800 263-2806 pour en savoir plus.

Renseignements sur le vol

À quelles compagnies aériennes est-ce qu'EF fait appel?

EF réserve des sièges auprès des principales compagnies aériennes, notamment Air Canada, Air France, Aer Lingus, Air New Zealand, Air Transat, American Airlines, British Airways, Austrian Airlines, Delta, Iberia, KLM, LATAM Airlines, Lufthansa, s.r.l., SAS, Swiss, United, Virgin Atlantic, WestJet et d'autres transporteurs nationaux et internationaux. Nos contrats n'autorisent pas les surclassements, les escales ou l'accumulation de miles. Certains pays peuvent imposer un traitement insecticide sur les vols entrants en provenance d'un pays étranger. La liste de ces pays est publiée par Transports Canada sur tc.gc.ca.

Comment sont établis les itinéraires de vol?

EF s'efforce toujours de choisir l'itinéraire le plus direct vers votre destination en fonction des destinations desservies et de la disponibilité des sièges. Nous ne pouvons pas garantir des vols directs ou sans escales.

Mon itinéraire de vol est-il fixe?

Oui, vous devez suivre l'itinéraire de vol exact réservé par EF. Si vous décidez de ne pas voyager sur une partie quelconque de votre itinéraire de vol, vous ne pourrez pas reprendre votre voyage à un point de départ ultérieur et les vols restants seront annulés automatiquement par la compagnie aérienne. Vous serez également redevable de tous les coûts engagés au titre des étapes que vous n'aurez pas effectuées.

Mon groupe sera-t-il sur les mêmes vols?

En fonction de la disponibilité des sièges et de la taille de l'avion, nous pouvons ne pas être en mesure d'accueillir tous les membres d'un groupe sur le même vol. Dans certains cas, les groupes devront passer une nuit ou effectuer une escale ou un transfert en autocar dans le pays ou à l'étranger en fonction des places disponibles, des itinéraires et des délais de correspondance obligatoires. EF n'est pas responsable des changements d'horaire des compagnies aériennes ou des retards de vol liés à des problèmes mécaniques, aux conditions météorologiques ou à la capacité des appareils.

Mon groupe sera-t-il assis ensemble dans l'avion?

L'attribution des sièges et les surclassements sont à la seule discrétion des compagnies aériennes. Les places seront attribuées à l'enregistrement.

Certains aéroports sont-ils interchangeables?

Les vols à destination et en provenance des destinations suivantes peuvent partir ou atterrir dans n'importe lequel des aéroports de la région.

Canada

| | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| – Québec City ou Montréal | – Fredericton, Moncton, ou Saint John |
| – Montréal ou Ottawa | – Charlottetown ou Moncton |
| – Penticton or Kelowna | |

Europe

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| – Glasgow ou Édimbourg | – Heathrow ou London City |
| – Milan, Venise, ou Bologne | – Charles de Gaulle ou Orly |
| – Split ou Dubrovnik | – Linate or Malpensa |
| – Paris ou Brussels | – Cork, Shannon, ou Dublin |

Japon

| | |
|--------------------|-------------------|
| – Narita ou Haneda | – Itami or Kansai |
|--------------------|-------------------|

Les destinations comptant plus d'un aéroport utiliseront les aéroports locaux de façon interchangeable selon les besoins. Par exemple, à New York : Newark, LaGuardia ou JFK.

Existe-t-il des restrictions de vol pour les voyageurs de moins de 18 ans?

Toute personne âgée de moins de 18 ans qui voyage à l'extérieur du groupe sans accompagnateur adulte doit communiquer avec chaque compagnie aérienne faisant partie de l'itinéraire du mineur et peut devoir s'inscrire en tant que mineur non accompagné conformément aux politiques des compagnies aériennes. Tous les éventuels frais qui en résulteront seront établis par les compagnies aériennes et seront à la charge du voyageur. Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage spécial individuel, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage terrestre uniquement, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs âgés de moins de 18 ans qui ne sont pas accompagnés par un adulte inscrit au même voyage doivent prendre le même vol de départ que le reste du groupe.

Demandes spéciales en matière de voyage

EF est heureuse d'offrir des options de séjour préalable/prolongé, d'autres aéroports de départ et des voyages terrestres seulement pour des voyageurs individuels ou l'ensemble du groupe. Si vous avez demandé des arrangements de voyage spéciaux, EF ne peut garantir que vous volerez avec votre groupe dans les deux sens. Les demandes spéciales ne peuvent pas être confirmées avant que le voyage du groupe et les dates n'aient été confirmés, environ 70 jours avant le départ. Veuillez communiquer avec le service de soutien aux voyageurs au 1 800 263-2806 pour obtenir plus de détails et des instructions sur l'endroit où trouver la documentation requise.

Que faire si tout le groupe veut arriver en avance ou rester plus longtemps?

Dans la mesure du possible, EF proposera des options de vol et/ou de transport terrestre alternatives pour les groupes d'au moins huit voyageurs payants accompagnés d'un responsable du groupe. Chaque voyageur devra payer tous les frais supplémentaires de transport aérien et/ou terrestre. Le responsable du groupe doit soumettre ce type de demande pour tout le groupe et celle-ci doit être reçue avant l'inscription initiale.

Que faire si un seul voyageur a une demande de voyage spéciale?

Nous demandons aux voyageurs individuels d'informer leur responsable du groupe et d'en obtenir l'autorisation concernant leur demande de voyage spéciale. Les demandes de voyage spéciales individuelles doivent être envoyées en ligne à eftours.ca ou en retournant le formulaire rempli à notre équipe de soutien aux voyageurs au plus tard 120 jours avant le départ, seulement après avoir obtenu l'approbation du responsable du groupe. Veuillez noter que vous ne devez pas prendre de mesures concrètes, comme une réservation de vol ou d'hôtel, avant que votre itinéraire de voyage définitif et la date de départ aient été finalisés (soit environ 70 jours avant le départ). Des frais de service de 95 \$, plus les frais supplémentaires de transport aérien et/ou terrestre, seront facturés. Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage spécial individuel, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage terrestre uniquement, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs âgés de moins de 18 ans qui ne sont pas accompagnés par un adulte inscrit au même voyage doivent prendre le même vol de départ que le reste du groupe.

Option individuelle d'arriver en avance/de rester plus longtemps : Dans la mesure du possible, EF réservera d'autres vols en fonction de la demande du voyageur. Il incombe aux voyageurs de prendre leurs propres dispositions pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir, ainsi que toutes les dispositions relatives à leur itinéraire individuel.

Autres aéroports de départ : Les prix du programme sont basés sur les départs de groupe. Si une personne choisit de partir d'un aéroport différent de celui du groupe, le prix du programme du voyageur relatif à l'autre aéroport s'appliquera. Les voyageurs doivent effectuer leur départ et leur arrivée au même aéroport intérieur. Il incombe aux voyageurs de prendre leurs propres dispositions pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir, ainsi que toutes les dispositions relatives à leur itinéraire individuel.

Voyages terrestres uniquement : Lors de certains voyages, les voyageurs ont la possibilité d'organiser eux-mêmes leurs vols et de rejoindre le groupe dans le premier hôtel de l'itinéraire. Il incombe aux voyageurs de prendre leurs propres dispositions pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir. Le cas échéant, le prix du programme sera réduit en fonction de la durée du voyage et de la destination. EF décline toute responsabilité à l'égard des retards ou des désagréments liés aux voyages terrestres uniquement. De plus, les voyageurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage terrestre uniquement, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage.

Excursions en option

Qu'est-ce qu'une excursion en option?

EF vous propose ces activités passionnantes en plus de ce qui est déjà inclus dans votre itinéraire. La plupart des responsables du groupe choisissent d'ajouter des excursions en option à tous les comptes de voyageurs, ce qui peut accroître les montants dus à EF. Si seule une partie du groupe souhaite participer à une excursion programmée, le responsable du groupe doit s'assurer qu'un accompagnateur ou un responsable du groupe est disponible pour superviser les deux parties du groupe ainsi fractionné.

Quand devrais-je acheter des excursions en option?

Pour que le tarif réduit s'applique, les excursions en option doivent être achetées au plus tard 110 jours avant le départ. Veuillez noter que les prix des excursions optionnelles sont susceptibles d'être modifiés avant leur achat. Puis-je obtenir le remboursement des excursions optionnelles? Si EF doit annuler une excursion optionnelle lors d'un voyage (en raison de la fermeture du site ou du nombre d'inscriptions insuffisant, par exemple), vous recevrez le remboursement complet du prix de l'excursion optionnelle à votre retour. Pour recevoir le remboursement d'une excursion optionnelle à laquelle vous ne souhaitez tout simplement plus vous inscrire, vous devez nous en informer au plus tard 110 jours avant le départ, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Affectation de chambres

EF gère les affectations finales de chambres pour tous les voyageurs. Nous effectuons des affectations de chambre en fonction du sexe indiqué sur votre passeport. Nous nous engageons à accommoder vos préférences en matière d'hébergement en ce qui concerne votre orientation sexuelle, votre identité de genre, votre expression de genre et vos

caractéristiques sexuelles (SOGIESC). Nous nous efforçons de vous accommoder sans frais supplémentaires. Veuillez vous assurer que toutes les demandes relatives aux chambres nous soient transmises au plus tard 110 jours avant le départ.

Combien y a-t-il d'étudiants par chambre?

Les étudiants partageront des chambres à trois ou quatre lits avec d'autres personnes du même sexe faisant partie du même voyage. Cela peut amener les étudiants de différentes écoles ou de différents groupes à partager une chambre. Les chambres peuvent contenir deux lits à deux places (lits pour deux personnes) et deux étudiants peuvent être tenus de partager chaque lit. Sur les croisières, les chambres des étudiants sont uniquement des chambres à quatre lits.

Les étudiants peuvent-ils demander une chambre à deux lits?

Les étudiants peuvent demander un hébergement en chambre double (une chambre d'hôtel avec deux lits à une place) moyennant les frais supplémentaires suivants :

– 40 \$ par nuitée et par étudiant (des frais supplémentaires s'appliquent pour les nuitées à New York; pour plus de détails et pour connaître les prix, veuillez communiquer avec EF au 1 800 263-2806).

– 100 \$ par nuitée sur un traversier ou une croisière et par étudiant.

Comment les adultes sont-ils logés?

Les adultes sont hébergés en chambre double (une chambre d'hôtel avec deux lits) avec un autre adulte du même sexe faisant partie du même voyage. Cela peut vouloir dire que les adultes accompagnant différentes écoles ou différents groupes partagent une même chambre.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre avec un lit à deux places?

Les adultes peuvent demander une chambre avec un grand lit (une chambre avec un lit pour deux personnes) en indiquant simplement à EF le nom de la personne qui partagera la chambre avec eux, au moins 110 jours avant le départ.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre individuelle?

Les voyageurs adultes peuvent demander une chambre individuelle pour 40 \$ de plus par nuitée en croisière, sur un traversier ou à l'hôtel (des frais supplémentaires s'appliquent pour les nuits d'hôtel à New York; pour plus de détails et pour connaître les prix, veuillez communiquer avec EF au 1 800 263-2806).

Autres renseignements sur la visite

Quand ma visite commence-t-elle et se termine-t-elle officiellement?

Chaque voyage commence lorsque le vol décolle de l'aéroport de départ et se termine lorsque le vol atterrit à l'aéroport de retour. Pour ceux qui organisent leur propre vol, le voyage commence à l'arrivée au premier hôtel EF et se termine au départ du dernier hôtel EF, selon l'itinéraire. La durée officielle d'un voyage EF ne comprend pas les séjours commencés à l'avance, les séjours plus longs ou les éventuelles périodes ou activités optionnelles pendant lesquelles les voyageurs ne sont pas accompagnés par un guide-accompagnateur.

Que se passe-t-il si un voyage est retardé?

EF ne peut pas rembourser les segments d'un voyage qui ne peuvent être effectués en raison des conditions météorologiques ou des retards des compagnies aériennes. Si votre voyage commence plus tard que prévu pour des raisons de ce type, la date de début de votre voyage sera toujours considérée comme la date à laquelle vous deviez partir. (Par exemple, si votre voyage dure 10 jours et est retardé de deux jours, aucun remboursement ne sera accordé au titre des segments manqués pendant ces deux premiers jours).

Qu'en est-il des voyageurs souffrant d'allergies alimentaires?

EF reconnaît que certains voyageurs peuvent avoir des allergies alimentaires graves. EF fera de son mieux pour s'assurer que tous ses prestataires sont au courant de la situation et tentera de répondre à tout besoin particulier, mais ne peut garantir que des accommodements pourront être faits. Tous les voyageurs et parents et/ou tuteurs des voyageurs mineurs reconnaissent qu'ils assument certains risques en participant à un voyage EF, comme les risques de préjudice, blessure, maladie ou décès causés par des allergies, réactions allergiques ou autre symptôme indésirable lié à un repas, à des aliments, à des boissons (alcoolisées ou non), à des bonbons, à des médicaments ou drogues de toute nature, ou à tout autre produit à consommer, ou en lien avec des allergies ou des réactions allergiques résultant de causes environnementales, saisonnières ou naturelles, ou causées par des produits ou sources de produits synthétiques, chimiques ou biologiques, que ces éléments relèvent ou non de la négligence d'EF.

Qu'en est-il des voyageurs qui suivent un régime alimentaire spécial?

EF peut offrir des options de repas végétariens aux voyageurs. EF s'efforcera de tenir compte des autres régimes alimentaires spéciaux (p. ex., repas végétaliens, sans gluten, casher, halal ou pour diabétiques) sachant que, dans certains cas, nous ne serons pas en mesure de le faire. Si un repas est inclus dans votre vol, EF peut soumettre une demande de repas spécial en votre nom. Les demandes relatives aux repas en vol doivent être transmises à EF au plus tard 30 jours avant le départ.

Qu'en est-il des effets personnels perdus?

EF n'est pas responsable des passeports, billets d'avion ou autres documents perdus ou volés, de la perte des bagages ou de tout autre bien du passager ni des dommages qu'ils peuvent subir. Il n'incombe pas à EF de localiser les biens perdus. En cas de perte de documents de voyage, il incombera au voyageur de satisfaire aux exigences de la compagnie aérienne (tant au niveau logistique que financier) relativement au remplacement du billet. Si un voyageur perd son passeport au cours du voyage, il assumera les frais supplémentaires d'hôtel ou de vol associés au délai nécessaire à l'établissement d'un nouveau passeport. Si le voyageur est mineur, les parents du voyageur seront également redevables de tous les frais d'hôtel ou de vol de l'accompagnateur supervisant l'étudiant qui sont générés par le délai supplémentaire. Bien qu'EF réserve de bonne foi l'hébergement et les vols, le paiement doit être remis à EF Tours dans les 30 jours.

Protection des paiements des voyageurs

EF Educational Tours est enregistrée selon la Loi sur le secteur du voyage et respecte les normes et politiques de ladite loi, dont l'obligation de garantie de tous les paiements anticipés de ses clients, quels que soit leur province ou territoire d'origine, par le biais de son affiliation aux organismes suivants. EF Educational Tours est enregistré auprès de TICO (sous le n° 2395858) et de Consumer Protection BC (sous le n° 73991), et est titulaire au Québec d'un permis délivré par l'Office de la protection du consommateur (permis OPC n° 702732).



Office
de la protection
du consommateur

Autres modalités

Les modalités et dispositions des Conditions de réservation remplacent toute autre garantie, déclaration, modalité ou condition, à moins qu'elle ne soit expressément énoncée dans un addenda aux Conditions de réservation ou dans une lettre signée par un dirigeant d'EF. Les Conditions de réservation peuvent être modifiées.

Bien qu'EF fasse tout son possible pour assurer l'exactitude de ses publications, EF ne saurait être tenue responsable des erreurs typographiques ou d'impression (notamment des erreurs de tarifs). En cas de fluctuation majeure d'une devise, EF se réserve le droit d'appliquer une surtaxe monétaire. Cette clause contractuelle permet d'augmenter les prix jusqu'à ce que le client ait payé l'intégralité du montant dû. Si l'augmentation de prix est supérieure à 7 %, hormis s'agissant des augmentations résultant d'une hausse de la taxe de vente au détail ou de la taxe fédérale sur les produits et services, le client aura le droit d'annuler le contrat et d'obtenir un remboursement complet.

Les voyageurs qui s'inscrivent reconnaissent qu'EF peut modifier les Conditions de réservation de temps à autre et que leurs éventuelles modifications entreront en vigueur immédiatement. Un avis vous sera envoyé en cas de changement important. Le fait qu'un voyageur continue à utiliser les services d'EF à la suite d'un tel avis vaudra reconnaissance et acceptation des modifications par le voyageur. Les voyageurs conviennent que la version des Conditions de réservation en vigueur au moment du voyage ou de l'annulation s'applique à leur programme de voyage (la version en vigueur peut être consultée sur eftours.ca/bc).

Le voyageur responsable de votre voyage à l'étranger est EF Education First International Ltd. Selnaustrasse 30, 8001 Zurich, Suisse, numéro d'organisation CHE-109.874.655, numéro de TVA : CHE-116.325.678 MWST. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une société affiliée d'EF Education First International Ltd. et agit uniquement à titre de service promotionnel pour cette société. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un agent d'EF Education First International, Ltd. et ne fournit aucun bien ou service au titre de votre voyage. Son adresse est : 80 Bloor Street West, 16th Floor, Toronto, Ontario, M5S 2V1 (t : 1 800 263-2806). Les factures relatives à ces voyages sont établies par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Education First International Ltd. Remarque : Les services fournis sont exonérés de l'impôt avec crédit conformément à l'article 23 de la loi fédérale suisse sur la taxe à la valeur ajoutée.

Le voyageur responsable de votre voyage au niveau national est EF Explore America Inc. (« EF »), Two Education Circle, Cambridge, MA, 02141, États-Unis. Numéro de TPS/TVH : 86346 8047. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une société affiliée à EF Explore America Inc. et agit uniquement à titre de prestataire de services promotionnels pour cette entreprise. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un agent d'EF Explore America Inc. et ne fournit aucun bien ou service au titre de votre voyage. Son adresse est : 80 Bloor Street West, 16th Floor, Toronto, Ontario, M5S 2V1 (t : 1 800 263-2806). Les factures relatives à ces voyages sont établies par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Explore America Inc.

Annulations et modifications

Les politiques d'annulation énoncées ci-dessous tiennent compte des coûts qu'EF engage souvent des années avant le départ des groupes. L'avis d'annulation d'un voyage EF ne sera accepté que s'il émane du voyageur lui-même, de son tuteur légal ou du responsable du groupe. La date d'annulation est déterminée par la date à laquelle EF reçoit l'avis. Les remboursements en cas d'annulation ne peuvent être effectués qu'à la personne dont le nom apparaît sur le compte; les sommes ne peuvent pas être transférées sur un autre compte.

Politique d'annulation standard d'EF*

110 jours ou plus avant le départ : Remboursement complet moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation de 399 \$.

Entre 109 jours et 45 jours avant le départ : Remboursement complet moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation correspondant à 50 % du prix du programme.

44 jours ou moins avant le départ : Aucun remboursement ne sera émis. Tous les frais non remboursables et des frais d'annulation correspondant à 100 % du prix du programme et des frais de voyage s'appliqueront.

Remboursements

Le cas échéant, les remboursements des trop-perçus seront émis sur demande uniquement et à condition que le paiement du voyageur soit resté sur le compte pendant 15 jours. Tous les remboursements sont traités environ 4 à 6 semaines après la demande, EF peut traiter le remboursement selon le mode de paiement original au dossier (carte de crédit ou carte de débit). Si les modes de paiement au dossier ne sont plus actifs, les remboursements seront

émis par transfert électronique. Les chèques de remboursement seront émis au nom qui apparaît sur le compte EF. Des frais d'opposition de 50 \$ non remboursables seront facturés pour les chèques de remboursement perdus ou expirés. Les demandes de remboursement tardives pour les sommes qui sont restées sur le compte plus de six mois après la date de retour du voyage seront assujetties à des frais de retard non remboursables de 50 \$.

*Les frais non remboursables, définis dans le Plan mondial de protection des voyages, le complément d'assurance CFAR, le plan Annuler pour n'importe quelle raison, le Programme de protection des paiements et tous les éventuels frais de retard, frais de paiement tardif, frais de demande tardive, frais de refus du Plan de paiement automatique, frais de retour ou de refus de débit direct, frais de demande spéciale de voyage en retard et frais de chèque annulé, qui auront été prélevés sur le compte au moment de l'annulation, seront également déduits des remboursements. Les voyageurs qui ont changé de voyage et qui annulent par la suite seront assujettis à des frais d'annulation plus élevés que les frais d'annulation du voyage initial.

Annulation par le responsable du groupe

Un responsable du groupe doit accompagner les voyageurs lors de chaque voyage. Si un responsable du groupe annule sa participation pour une raison quelconque, EF lui demandera d'affecter un nouveau responsable du groupe aux voyageurs du groupe. Le nouveau responsable du groupe assumera toute augmentation des coûts de ses propres transports aériens. Tous les voyageurs qui annulent à ce stade et choisissent de ne pas voyager avec le nouveau responsable du groupe seront subordonnés aux conditions d'annulation standard. S'il s'avère impossible de trouver un nouveau responsable du groupe, tous les voyageurs devront transmettre à EF un avis d'annulation afin de pouvoir bénéficier de la Politique d'annulation standard d'EF. Les voyageurs qui souhaitent être placés dans un nouveau groupe de voyage devront communiquer avec EF au 1 800 263 2806. Si nous ne pouvons pas placer ces voyageurs dans un autre groupe, la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.

Annulations ou modifications requises par des événements externes au-delà du contrôle raisonnable d'EF

EF n'est pas responsable et aucun remboursement ne sera accordé à la suite de retards, d'annulations, de modifications ou d'interruptions affectant la totalité ou une partie d'un programme de voyage qui résultent d'un événement, d'une cause ou d'une circonstance hors du contrôle raisonnable direct d'EF (un « Événement de force majeure »). Pour éviter tout doute, un Événement de force majeure comprend, sans s'y limiter : (i) les « catastrophes naturelles »; (ii) les épidémies, pandémies, pestes, flambées de maladies infectieuses, maladies en masse ou autres problèmes de santé publique, les urgences, ou les quarantaines ou exigences associées en matière d'isolement; (iii) les actes de toute autorité gouvernementale ou décisionnelle ou les fermetures du gouvernement; (iv) les actes de guerre (déclarés ou non) ou les troubles civils, insurrections ou révoltes; (v) les grèves ou autres activités affectant le travail; (vi) les activités criminelles, terroristes ou menaces terroristes de quelque nature que ce soit; (vii) les restrictions de voyage, avertissements ou avis émis par tout organisme, toute agence ou organisation gouvernementaux locaux, municipaux, communaux, provinciaux ou fédéraux; (viii) les surréservations ou déclassements d'hébergement par des tiers; (ix) les limitations imposées ou les annulations de réservations de groupe pour les entrées ou les activités, par des fournisseurs tiers; (x) les problèmes structurels ou autres conditions défectueuses dans les maisons, appartements ou autres structures d'hébergement (ou dans tout problème de chauffage, de plomberie, électrique ou structurel à cet égard); (xi) les défaillances mécaniques ou autres d'avions ou d'autres moyens de transport, ou toute impossibilité de tout moyen de transport d'arriver ou de partir en temps opportun ou en toute sécurité (y compris les retards, interruptions ou annulations de vol); (xii) des conditions météorologiques sévères ou inattendues ou d'autres événements environnementaux (y compris les tempêtes, incendies, inondations et les nuages de cendres volcaniques); (xiii) une défaillance financière ou d'autres manquements de la part des fournisseurs; ou (xiv) toute indisponibilité ou interruption d'un fournisseur de services sur lequel EF repose pour exploiter le programme ou autrement remplir une obligation envers ses voyageurs.

EF engage des coûts et dépenses substantiels irrécupérables pour planifier et préparer ces voyages, et au titre de leur prépaiement. Par conséquent, si une visite doit être annulée ou reportée en raison d'un événement de force majeure, les voyageurs recevront un bon de voyage futur EF pour toutes les sommes payées moins le coût de tout régime d'assurance voyage mondial ou régime complémentaire d'assurance CFAR acheté, afin de permettre aux voyageurs de reporter leur voyage à un moment après la fin des événements de force majeure. En cas de retard ou d'interruption d'un voyage, le montant du bon de voyage sera calculé au prorata des portions du voyage non réalisées. Les annulations, modifications ou reports effectués par EF pour les causes décrites dans cette section ne constitueront pas une violation de ses obligations envers un voyageur.

Programme Tranquillité d'esprit d'EF

Chez EF, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre la planification des voyages aussi flexible que possible. Nous savons que les projets peuvent changer en raison de circonstances imprévues; c'est pourquoi nous offrons automatiquement le programme Tranquillité d'esprit à tous nos groupes, afin que vous puissiez planifier votre prochain voyage en toute sécurité.

Au moins 45 jours avant le départ :

Les responsables du groupe peuvent prendre les décisions suivantes au nom de leur groupe pour n'importe quelle raison (les « Options de responsable du groupe ») :

1. Modifier les dates de voyage de leur groupe
2. Collaborer avec EF pour modifier le voyage prévu pour le groupe ou trouver un nouveau voyage
3. Annuler le voyage de leur groupe, tous les voyageurs recevant alors un bon de voyage transférable à hauteur des sommes versées au titre du voyage initialement prévu moins les frais non remboursables (à utiliser pour un futur voyage avec EF)

44 jours ou moins avant le départ :

Les responsables du groupe peuvent décider de ne pas effectuer le voyage prévu et choisir l'une des options des responsables du groupe énoncées ci-dessus dans les situations suivantes :

– si un nouvel avis officiel « Éviter les voyages non essentiels » ou « Éviter tous les voyages » est émis par le gouvernement du Canada concernant une destination incluse dans l'itinéraire du groupe.

Conditions générales du programme Tranquillité d'esprit d'EF

Les avantages du programme Tranquillité d'esprit ne sont offerts qu'à l'ensemble du groupe et non aux voyageurs individuels, sauf indication contraire. Les voyageurs individuels doivent consulter leur certificat d'assurance. Les voyageurs qui ne respectent pas les dates limites de paiement doivent acquitter tous les frais de retard prévus pour pouvoir bénéficier de ce programme. Les voyages modifiés doivent débiter dans l'année suivant la date du voyage initialement prévu. Si le prix du voyage modifié est plus élevé que celui du voyage initial, les voyageurs devront obligatoirement régler la différence pour participer au voyage modifié. Si EF ne peut pas répondre à une demande de modification de voyage et/ou si le groupe décide de ne pas effectuer le voyage initial, le groupe pourra demander des bons de voyage. Si le groupe n'effectue pas le voyage initial, n'effectue pas le voyage modifié et ne reçoit pas de bons de voyage, des frais d'annulation standard s'appliqueront. Les voyageurs qui annulent un voyage modifié devront acquitter des frais d'annulation en fonction de la date à laquelle le voyage initial aura été modifié ou de la date d'annulation du voyage modifié si ces seconds frais sont plus élevés. EF fera tout son possible pour répondre aux demandes de modification de voyage. Les bons de voyage seront émis à hauteur des sommes versées par un voyageur au titre du voyage initial, dépôt d'inscription minimum de 199 \$ inclus, moins les frais du Plan mondial de protection des voyages, le montant du complément d'assurance CFAR, les frais du Programme de protection des paiements et les éventuels frais non remboursables. Les bons de voyage sont valables pendant l'année en cours et pendant les deux (2) années suivantes. Les bons de voyage peuvent être transférés à hauteur de la valeur nominale de chaque bon aux membres de la famille immédiate ou de la communauté scolaire du voyageur. Le bon de voyage n'est pas un crédit de marchandise ni un chèque-cadeau et il ne peut pas être échangé contre de l'argent. Les conditions générales complètes applicables figurent sur les bons de voyage.

Plan mondial de protection des voyages*

Les plans de protection des voyages recommandés par EF vous permettent d'explorer le monde en toute confiance. EF propose un Plan mondial de protection des voyages qui vous offre tous les avantages énoncés ci-dessous et l'option d'ajouter le complément d'assurance « Annuler pour n'importe quelle raison » pour bénéficier d'une flexibilité et d'une tranquillité d'esprit supplémentaires. Grâce à ce plan, vous avez accès à des représentants spécialisés 24 heures sur 24, ce qui vous permettra de vous détendre et de profiter du voyage de votre vie!

Le Plan mondial de protection des voyages comprend les éléments suivants* :

- Maladie et accident
- Bagages et biens
- Garantie en cas d'annulation ou d'interruption du voyage pour des raisons spécifiques**
- Garantie en cas d'annulation du voyage par la commission scolaire**
- Service d'urgence 24 heures sur 24

Complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison (CFAR)**

Le complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison offre une protection supplémentaire en cas d'annulation du voyage. Elle vous permet d'annuler jusqu'à 24 heures avant le départ pour toute raison non couverte par le Plan mondial de protection des voyages et de récupérer jusqu'à 80 % de vos frais d'annulation non remboursables.

Le Plan mondial de protection des voyages et le complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison (CFAR) seront automatiquement ajoutés à votre compte lors de votre inscription à un voyage EF. Ils ne sont disponibles que pendant 30 jours et ne peuvent être supprimés que pendant ledit délai de 30 jours après votre inscription à un voyage EF. Le complément d'assurance CFAR ne peut pas être ajouté au Plan mondial de protection des voyages si vous vous inscrivez à un voyage EF dans les 69 jours précédant votre départ.

Il existe des produits d'assurance voyage similaires offerts par d'autres compagnies d'assurance. Si vous choisissez de souscrire votre propre assurance voyage, il vous

incombe de vérifier que vous avez une couverture adéquate et appropriée pendant toute la durée de votre voyage EF et qu'il n'y a pas de clauses d'exclusion limitant ou excluant le type d'activités incluses dans votre voyage EF.

Veillez visiter eftours.ca/coverage ou communiquer avec le service d'Assistance aux voyageurs au **1 800 263-2806** pour en savoir plus.

* Le Régime mondial d'assurance voyage et le complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison (CFAR) sont souscrits auprès de Zurich Insurance Company Ltd (Succursale canadienne) 100 Kings Street West, Suite 5500, P.O. Box 290 M5X 1C9 Toronto, Ontario (Canada) dans le cadre d'une police collective principale établie au nom d'EF Travel Canada Ltd. Pour connaître toutes les modalités, conditions et exclusions, veuillez consulter le certificat d'assurance établi par Zurich, qui vous sera transmis par courriel et qui peut également être obtenu en appelant EF au 1 800 263-2806 ou en visitant eftours.ca/coverage

** La couverture ne s'applique à aucun montant ajouté à votre compte par l'intermédiaire d'un bon de voyage.

Calendrier de paiement

Votre inscription sera considérée comme « en cours » une fois qu'EF aura reçu le dépôt de garantie minimum ainsi qu'une demande signée, un formulaire de signature ou une acceptation en ligne.

Modalités du plan de paiement

Selon que vous choisissez le Plan de paiement automatique ou le Plan de paiement manuel, les conditions générales énoncées ci-dessous s'appliquent.

Plan de paiement automatique

- EF doit trouver les renseignements relatifs au débit préautorisé sur le formulaire d'inscription et recevoir une autorisation électronique ou écrite indiquant l'acceptation des modalités du Plan de paiement automatique d'EF pour pouvoir activer le plan.
- Un minimum de trois retraits de paiements automatisés est requis. Les voyageurs qui ne sont pas admissibles au Plan de paiement automatique doivent régler l'intégralité de leur voyage au moment de leur inscription.
- Les voyageurs doivent verser le dépôt de garantie minimum de 199 \$ pour que le plan soit activé.
- Les voyageurs qui choisissent les paiements mensuels doivent choisir une date entre le 1er et le 26 du mois à laquelle leur compte sera automatiquement débité.
- Les voyageurs qui choisissent les paiements aux deux semaines doivent choisir le jour de la semaine auquel leur compte sera automatiquement débité.
- Si aucune date de prélèvement mensuel n'est sélectionnée, le prélèvement sera effectué le 14 de chaque mois. Si aucune date de retrait aux deux semaines n'est sélectionnée, le prélèvement sera effectué le jeudi.
- Compte tenu des fins de semaine et des jours fériés, EF se réserve le droit de débiter le compte du voyageur jusqu'à trois jours après la date prévue.
- Des frais non remboursables de 30 \$ seront facturés chaque fois qu'un paiement sera retourné ou refusé. Le cas échéant, le plan sera recalculé pour que le paiement manqué soit réparti sur les échéances restantes. EF se réserve le droit de retirer les voyageurs du plan en cas de retour ou de refus de deux paiements consécutifs. Si le dernier paiement est retourné ou refusé, les voyageurs seront automatiquement retirés du plan.
- Les montants du Plan de paiement automatique peuvent être modifiés si des éléments du voyage ou des paiements (en dehors du Plan de paiement automatique) ajoutés ou supprimés dépassent 20 \$, et les voyageurs seront informés du nouveau montant par le biais de l'adresse courriel de facturation. L'ensemble des autres éléments ou paiements ajoutés ou supprimés qui représentent 20 \$ ou moins ne seront pris en compte qu'au titre du paiement final.
- Après le paiement du dernier montant prévu par le Plan de paiement automatique, tout élément supplémentaire devra être réglé au moment de son achat. Les paiements ne seront plus déduits automatiquement.
- Aucuns frais de retard ne sont facturés aux voyageurs inscrits au Plan de paiement automatique. Si un voyageur choisit de se retirer du plan ou en est retiré par EF, il sera inscrit au Plan de paiement manuel.

Plan de paiement manuel

- Les voyageurs qui ne règlent pas l'intégralité de leur voyage lors de leur inscription ou qui ne choisissent pas le Plan de paiement automatique seront inscrits au Plan de paiement manuel.
- Les voyageurs doivent verser le dépôt de garantie minimum de 199 \$ relativement à leur inscription au voyage et, le cas échéant, régler le Plan mondial de protection des voyages et le complément d'assurance Annuler pour n'importe quelle raison (CFAR) lors de leur inscription. Selon leur date d'inscription, les voyageurs pourront avoir jusqu'à trois paiements à effectuer. Le premier paiement de 500 \$ sera dû 30 jours après l'inscription. Le second paiement de 500 \$ sera dû 90 jours après l'inscription. Le solde restant sera dû 110 jours avant le départ.
- Le paiement intégral sera dû immédiatement pour toute inscription à moins de 110 jours du départ.
- Des frais de retard de 95 \$ seront facturés pour tout paiement non honoré. Les frais de retard ne sont pas remboursables.
- Les voyageurs peuvent payer avec une carte de crédit (la carte doit afficher le logo Visa ou MasterCard) ou le débit direct d'un compte chèques ou d'épargne
- Tous les paiements doivent être reçus 110 jours avant le départ.
- EF se réserve le droit d'annuler la réservation du voyageur si un paiement reste en souffrance au-delà de 30 jours (ou de 15 jours après le paiement final).
- Des frais non remboursables de 30 \$ seront facturés chaque fois qu'un paiement par débit direct sera retourné ou refusé.
- Il incombe aux voyageurs d'effectuer leurs paiements à échéance, même s'ils n'ont reçu aucune facture. – Toutes les dates d'échéance des paiements font référence aux dates auxquelles chaque paiement doit être reçu par EF.

Modalités de la facturation électronique

Pour les voyageurs ayant opté pour la facturation électronique, les conditions générales suivantes s'appliquent :

- Les voyageurs ou les personnes-ressources principales (pour les voyageurs de moins de 20 ans) recevront des factures électroniques concernant tous les renseignements liés à leur compte EF et les autres avis disponibles au format électronique. Après inscription à la facturation électronique, aucune copie papier ne sera envoyée. Les voyageurs peuvent consulter et imprimer des factures en se connectant à leur compte sur eftours.ca
- EF n'est pas responsable des éventuels retards ou défauts de livraison d'une facture, et les voyageurs comprennent que rien dans les Conditions générales ne les exonère de leur obligation de payer leur facture.
- Les voyageurs peuvent choisir de ne pas recevoir de factures électroniques et de passer à la facturation par courrier à tout moment en ouvrant une session sur leur compte sur eftours.ca ou en composant le 1 800 263-2806.
- Sous réserve de la loi, la facturation électronique est fournie « en l'état » avec toutes les éventuelles erreurs et sans garantie expresse ou implicite d'aucune sorte. Le voyageur assume toutes les responsabilités et tous les risques liés à l'utilisation de la facturation électronique. EF ne garantit pas que les informations, les processus ou les services seront ininterrompus et exempts de bogues ou d'erreurs.

Autorisation de débit préautorisé

J'autorise/nous autorisons EF et l'établissement financier désigné à commencer les déductions conformément à l'échéancier des paiements que j'ai/nous avons sélectionné dans le Plan de paiement automatique et/ou sous forme de paiement forfaitaire comme indiqué par écrit à EF, pour chaque opération.

Je comprends/nous comprenons qu'en optant pour le Plan de paiement automatique, j'autorise/nous autorisons des prélèvements mensuels ou bimensuels variables récurrents à hauteur du montant dû, sous forme d'acomptes prélevés aux dates de prélèvement indiquées 25 jours avant le départ, sur le compte spécifié à concurrence du montant total dû.

Cette autorisation restera en vigueur jusqu'à ce qu'EF ait reçu un avis écrit de ma/notre part indiquant qu'elle est modifiée ou résiliée, ou jusqu'au terme de mon/notre Plan de paiement automatique, comme indiqué dans les modalités du Plan de paiement automatique. Ledit avis doit être reçu au moins dix (10) jours ouvrables avant le prochain débit programmé et doit être transmis en ouvrant une session sur le site Web sécurisé d'EF ou en envoyant un formulaire d'annulation à EF. Je peux/nous pouvons obtenir un formulaire d'annulation en appelant EF au **1 800 263-2806**.

EF ne saurait céder cette autorisation, que ce soit directement ou indirectement, par effet de la loi, en raison d'un changement de contrôle ou autrement, sans me/nous donner un préavis écrit d'au moins dix (10) jours.

Je peux/nous pouvons exercer certains recours si un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, j'ai/nous avons le droit de recevoir le remboursement de tout montant débité qui n'aurait pas été autorisé ou qui ne serait pas conforme à la présente entente de débit préautorisé. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les recours dont je bénéficie/nous bénéficions, je peux/nous pouvons communiquer avec mon/notre établissement financier ou visiter paiements.ca

Des questions? **Appelez-nous au 1 800 263-2806**

Diversité, équité, inclusion et appartenance

EF s'engage à offrir une expérience de voyage inclusive dans laquelle tous les voyageurs ont un rôle à jouer. En voyage, vous rencontrerez des personnes d'origines et de croyances diverses et découvrirez différentes cultures et histoires. Notre objectif est de créer un environnement qui valorise ces différences, et qui vous permette de découvrir le monde et de mieux cerner votre personnalité et votre place dans le monde.

Règles élémentaires d'EF

Le guide-accompagnateur et le responsable du groupe travailleront ensemble pour offrir une expérience de voyage sûre, mais tout le monde doit coopérer et faire preuve de bon sens pendant le voyage.

Lorsque le voyageur s'inscrit au voyage, il accepte les règles élémentaires d'EF qui se trouvent également sur son site Web personnalisé. Si le voyageur ne respecte pas lesdites règles ou toute autre règle spécifique établie par le responsable du groupe, il encourt des mesures disciplinaires et risque d'être exclu du voyage et de devoir retourner chez lui à ses frais sans pouvoir prétendre au remboursement de la partie du voyage non effectuée. Cette décision revient à EF et/ou au responsable du groupe. En outre, si le voyageur ne respecte pas les règles spécifiques établies par son responsable du groupe, le responsable du groupe est habilité, avec le soutien d'EF, à renvoyer le voyageur chez lui avant la fin du voyage aux frais du voyageur.

Tous les voyageurs doivent respecter les règles suivantes pendant leur voyage :

Toutes les activités prévues sont obligatoires. Si le voyageur est malade, présente des signes de maladie ou souffre d'une maladie physique qui pourrait l'empêcher de participer à une activité, il doit en informer le responsable du groupe, qui en informera à son tour le guide-accompagnateur.

Si le voyageur souhaite rendre visite à des amis ou à des membres de sa famille pendant son voyage, il doit en informer le responsable du groupe avant le départ. Le cas échéant, le responsable du groupe doit obtenir l'autorisation des parents et de l'administration scolaire et donner les détails de la visite à EF au plus tard 30 jours avant le départ.

Les voyageurs doivent respecter tout couvre-feu. Les contrôles dans les chambres seront effectués à la discrétion du responsable du groupe pour assurer la sécurité des voyageurs. Les visiteurs ou les membres du groupe du sexe opposé ne sont pas autorisés à entrer dans votre chambre.

Il est interdit de fumer dans les autocars, pendant les repas, dans les chambres d'hôtel ou dans tout autre espace clos partagé

La conduite ou la location d'un véhicule à moteur est strictement interdite pour tous les voyageurs.

Les voyageurs sont tenus de régler les appels téléphoniques ou les frais personnels accessoires engagés dans les hôtels. Ces frais devront être réglés la veille du départ de chaque hôtel.

Les voyageurs de moins de 18 ans ne doivent pas consommer d'alcool pendant le voyage. Les voyageurs de plus de 18 ans (ou plus, en fonction des lois locales) peuvent consommer de la bière ou du vin avec modération. La consommation d'alcools forts est strictement interdite. Le responsable du groupe ou les parents peuvent interdire la consommation d'alcool s'ils le souhaitent. La consommation excessive d'alcool par un voyageur ne sera pas tolérée et entraînera l'exclusion du voyageur et son retour à ses propres frais.

Les activités illégales ne seront pas tolérées et entraîneront l'exclusion immédiate du voyage. Si le voyageur est impliqué dans des activités illégales, il devra assumer tous les frais de retour chez lui. Si les autorités locales interviennent, le voyageur sera soumis aux lois du pays qu'il visite.

Le paiement des dommages causés aux chambres d'hôtel ou aux autocars incombe au voyageur. Si les voyageurs remarquent des dommages à leur arrivée à l'hôtel, ils doivent en aviser immédiatement le guide-accompagnateur.

EF s'engage à créer un environnement sûr et confortable pour tous les voyageurs. La diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante de notre mission de surmonter les obstacles grâce aux voyages éducatifs. Le harcèlement, l'intimidation ou la discrimination visant d'autres voyageurs, des prestataires ou des membres du personnel eu égard à leur identité de genre, âge, orientation sexuelle, handicap, apparence physique, race, appartenance ethnique, religion ou autre facteur ne seront pas tolérés et peuvent entraîner l'exclusion du participant.

Décharge et accord

J'atteste (ou un parent ou tuteur légal si le participant est mineur) avoir lu et compris, et accepter ce qui suit en contrepartie de mon inscription à un voyage éducatif EF :

1. Tous les trajets internationaux sont organisés par EF Education First International Ltd. (Suisse) et commercialisés par EF Institute for Cultural Exchange Ltd., et tous les trajets nationaux sont organisés par EF Explore America Inc. et commercialisés par EF Institute for Cultural Exchange Ltd.

2. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd., EF Explore America Inc., EF Education First International, Ltd., et leurs sociétés affiliées, partenaires et entreprises agissant en leur nom, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants autorisés (collectivement désignés dans les présentes par l'acronyme « EF ») ne possèdent ni n'exploitent aucune entité qui est susceptible de fournir ou qui fournit effectivement des biens ou des services au titre de mon programme, et notamment des maisons, appartements ou autres établissements d'hébergement; des guides-accompagnateurs; des compagnies aériennes, maritimes, d'autocars ou autres compagnies de transport; des opérateurs de transports terrestres locaux; des services de traitement des visas; des fournisseurs ou organisateurs des excursions optionnelles; des prestataires de services alimentaires ou de divertissements. Je reconnais que toutes ces personnes et entités, en particulier le guide-accompagnateur affecté à ma visite, sont des prestataires indépendants et non des employés ou des agents d'EF. Par conséquent, EF n'est pas responsable des blessures, pertes ou dommages personnels ou matériels, décès, maladies, retards ou inconvénients liés à la fourniture de tout bien ou service ou découlant de toute négligence ou tout acte volontaire ou de tout défaut d'agir d'une telle personne ou entité ou d'un tiers.

3. Dangers associés aux animaux ou aux morsures d'animaux, d'insectes ou de parasites; problèmes en matière d'assainissement; intoxications alimentaires; manque d'accès aux soins médicaux ou mauvaise qualité de ceux-ci; difficultés à évacuer en cas d'urgence médicale ou autre; autres actes de négligence, inconduites volontaires ou défauts d'agir d'un tiers; ou toute autre cause indépendante du contrôle direct d'EF.

4. Je comprends que les voyages dans d'autres pays ne sont pas semblables aux voyages au Canada. Les us et coutumes du pays visité et les normes et conditions qui régissent la prestation des services publics, des services et de l'hébergement peuvent différer de celles qui sont appliquées au Canada. Les voyages à l'extérieur du Canada peuvent entraîner des désagréments et des risques, et notamment des risques liés aux éléments, aux conditions géographiques et climatiques, aux normes d'hygiène différentes, aux problèmes d'infrastructure (dont l'entretien des routes, les retards dans les transports et les conditions d'hébergement), aux troubles à l'ordre civil, au vandalisme, aux crimes, à l'instabilité politique et au terrorisme. Les services ou les établissements médicaux peuvent ne pas se trouver à proximité ou peuvent être complètement inexistant pendant tout ou partie d'un programme et, s'ils sont disponibles, ils peuvent ne pas appliquer les normes du pays d'origine du participant. Je comprends également que différentes parties du monde présentent des risques spécifiques en matière de santé, de maladie et de sécurité, et je m'engage à étudier tous les risques spécifiques liés à ma destination en visitant le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada : <https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs> et le site Web du gouvernement du Canada où figurent des conseils et des avis aux voyageurs : <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>. J'assume sciemment tous les risques

de blessures, de décès, de traumatisme émotionnel, de dommages matériels, de désagréments et de pertes résultant de la négligence ou de tout autre acte d'une quelconque personne ou entité, quelle qu'en soit la cause, et notamment les risques mentionnés ci-dessus. J'ai lu la liste de ces risques, je les comprends et j'ai eu l'occasion de poser toutes les questions que j'avais relativement à ces risques; je suis disposé(e) à assumer pleinement tous les risques liés à mon voyage et à ma participation au programme.

5. Dans toute la mesure permise par la loi, j'accepte d'exonérer EF et mon école, mon district scolaire, ma commission scolaire, mon responsable du groupe et mon guide-accompagnateur (collectivement, les « Parties exonérées ») de toute réclamation quelle qu'elle soit liée à ma participation à un voyage parrainé par EF, et notamment au titre des réclamations pour négligence, violation de contrat, violation de garanties expresses ou implicites, négligence, homicide délictuel ou non-respect de la loi. Par les présentes, je renonce inconditionnellement et sans équivoque à toute réclamation ou demande au titre des éventuels dommages, pertes, coûts ou dépenses de quelque nature que ce soit (dont les honoraires d'avocat) qui découleraient d'une blessure, d'un décès, d'un préjudice corporel, d'une détresse mentale, d'une détresse émotionnelle, de dommages matériels ou autres que je pourrais subir d'une quelconque manière en raison de ma participation à un voyage parrainé par EF.

6. Je reconnais et assume également tout risque, financier ou autre, lié aux décisions d'EF d'annuler, de modifier ou de retarder un voyage à la suite d'événements imprévisibles qui échappent au contrôle raisonnable d'EF ou si cela devient nécessaire ou souhaitable pour ma sécurité ou pour garantir la qualité du voyage.

7. J'accepte que la présente clause de décharge et accord s'applique à moi-même et à mon enfant mineur inscrit au voyage (le cas échéant) ainsi qu'à mes représentants personnels, exécuteurs testamentaires et héritiers, et aux membres de ma famille.

8. Je reconnais qu'EF n'assumera aucune responsabilité à mon égard si je ne participe pas à une activité supervisée par EF, ni au titre des activités non supervisées comme les visites à des amis ou parents, des jours que je décide de passer à destination avant ou après le voyage ou d'une quelconque autre période ou activité facultative qui ne serait pas encadrée par un guide-accompagnateur.

9. Mon voyage commence au moment du décollage de l'aéroport de départ sélectionné par EF et se termine à la fin du vol de retour à l'aéroport de départ (ou à tout autre aéroport d'arrivée).

10. La responsabilité du transporteur aérien en cas de perte ou de dommages aux bagages ou aux biens, ou en cas de décès ou de blessure, est subordonnée à et limitée par le contrat de transport de la compagnie aérienne, le tarif, la Convention de Montréal ou la Convention de Varsovie (ou les deux) et leurs amendements.

11. EF et mon responsable du groupe se réservent le droit de refuser ou d'annuler mon inscription si ma participation risque d'avoir un impact négatif sur mon bien-être ou mon appréciation du voyage ou ceux de mon groupe de voyage, ou si EF ou mon responsable du groupe estiment ne pas pouvoir prendre en compte un problème médical ou comportemental. Le cas échéant, la Politique d'annulation standard d'EF, énoncée dans les Conditions de réservation, s'appliquera.

12. J'accepte de respecter les règles d'EF et les directives de mon responsable du groupe, de mon guide-accompagnateur et du personnel d'EF pendant mon voyage. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner mon exclusion immédiate par mon responsable du groupe ou EF. Je comprends que si je ne respecte pas

ces règles ou directives, je ne pourrai prétendre au remboursement d'aucune portion du prix du programme, et que mon responsable du groupe ou EF pourra me renvoyer chez moi à mes frais.

13. Je m'engage à respecter toutes les lois locales lors de mon voyage. Je comprends que si je ne respecte pas lesdites lois, je ne pourrai prétendre au remboursement d'aucune portion du prix du programme, et que mon responsable du groupe ou EF pourra me renvoyer chez moi à mes frais. Je comprends également que, si les autorités locales interviennent, je serai soumis aux lois du pays que je visite.

14. Si je tombe malade ou si je suis frappé(e) d'incapacité, EF et ses employés, ou mon responsable du groupe, pourront prendre toute mesure qu'ils jugeront nécessaire pour ma sécurité et mon bien-être, par exemple aviser mes parents/mon tuteur et/ou faire pratiquer des soins médicaux (à mes frais) et me rapatrier. EF se réserve le droit, à sa seule discrétion, de communiquer avec les parents/le tuteur du voyageur en ce qui concerne les problèmes de santé ou toute question liée au voyage du participant. Ces droits prévalent sur tous les règlements encadrant la protection de la vie privée qui peuvent s'appliquer. En cas d'urgence médicale, EF tentera de faire prodiguer le traitement approprié et le voyageur autorise EF à le faire. Cependant, EF ne garantit pas le fait qu'EF sera en mesure de faire en sorte qu'un traitement d'urgence efficace (ou tout autre traitement) soit administré ou administré en temps opportun.

15. J'ai fait le choix de voyager avec l'enseignant/le responsable du groupe qui organise mon groupe. Je comprends que ce choix ne relève pas de la responsabilité d'EF. Je comprends que mon responsable du groupe est en mesure de prendre des décisions en mon nom, et notamment de modifier les dates et le voyage demandés par le groupe, et d'exiger que j'achète certains éléments comme le Plan mondial de protection des voyages et des excursions optionnelles. Je comprends qu'un responsable du groupe doit m'accompagner pendant le voyage. Si mon responsable du groupe annule pour une raison quelconque, EF lui demandera d'affecter un nouveau responsable du groupe. Tous les voyageurs qui annuleraient à ce stade et choisiraient de ne pas voyager avec le nouveau responsable du groupe seraient subordonnés aux conditions d'annulation standard. Si aucun remplaçant du responsable du groupe n'est trouvé, je devrai annuler mon voyage et la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera. Je peux également demander à EF de me placer avec un autre groupe. Si EF ne parvient pas à me placer dans un autre groupe, la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.

16. Si j'ai 20 ans ou plus à tout moment pendant ma visite, je reconnais qu'EF se réserve le droit d'effectuer une vérification des antécédents (« VA ») comme condition préalable au voyage. EF s'associe actuellement à Sterling Talent Solutions, une société tierce, pour effectuer des vérifications des antécédents. Toutes les vérifications des antécédents doivent être effectuées par l'entremise de Sterling Talent Solutions. Si ce voyageur refuse de consentir à la VA, EF se réserve le droit de refuser le voyage et tout refus de cette nature constituera une annulation à laquelle la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.

17. La présente clause de décharge et d'accord et les Conditions de réservation d'EF constituent l'intégralité de l'entente entre EF et moi en ce qui concerne l'objet des présentes, et je ne me fie à aucune promesse, incitation, promotion marketing ou entente qui ne serait pas reproduite dans les présentes, et notamment à aucune déclaration orale faite par un agent ou un employé d'EF, ou par mon école ou mon responsable du groupe. Le présent accord ne peut être modifié que par le biais d'un document écrit signé par EF. La renonciation par EF à toute disposition du présent accord n'aura aucune incidence sur les dispositions restantes et l'accord sera

interprété comme si ladite clause ou disposition n'y figurait pas.

18. Le présent accord sera régi à tous égards par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent et son exécution sera jugée en vertu desdites lois. En cas de réclamation, de litige ou de procédure découlant de ma relation avec EF, ou en cas de réclamation découlant d'un contrat, d'un délit ou d'une autre théorie relevant de la loi ou de l'équité, opposant les parties en lien ou non avec le présent accord, les parties se soumettront aux seuls lois et règlements de la province de l'Ontario, les parties consentant à la juridiction exclusive de ladite province.

19. À des fins de publicité subséquente, EF pourra utiliser tout film ou toute image numérique pris de moi ainsi que les commentaires que je ferai pendant mon voyage EF et les travaux que je réaliserai relativement à tout projet (notamment s'agissant des programmes d'apprentissage en ligne offerts par EF) sans me dédommager à cet égard. EF pourra également utiliser mes coordonnées pour les futures promotions d'EF. J'ai lu et j'accepte les Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité figurant sur www.eftours.ca/legal/privacy-policy et je consens au traitement de mes données personnelles par EF.

20. EF traitera vos données personnelles conformément à la législation applicable en matière de protection des données au titre de votre inscription, de l'assistance à la clientèle, de la souscription du Plan mondial de protection des voyages proposé, et de la fourniture des produits et services liés à votre voyage. Cela peut impliquer la transmission de vos données personnelles à des sociétés affiliées, aux personnes chargées de traiter les réclamations, aux compagnies d'assurance, à votre école, à votre commission scolaire, à votre responsable du groupe et à d'autres partenaires commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, par exemple aux États-Unis et dans l'EEE/en Suisse. Nous avons mis en place des mesures de protection appropriées pour encadrer le transfert de vos données personnelles, dont les clauses standard de protection des données adoptées par la Commission européenne et la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). Nous conserverons vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies ou conformément aux délais prévus par la loi et les usages du marché, à moins que nous ne devions les conserver plus longtemps pour respecter une obligation légale ou pour pouvoir faire valoir ou exercer un droit, ou pour nous défendre lors d'une procédure judiciaire. Si vous avez des questions sur le traitement ou l'utilisation de vos données personnelles, si vous souhaitez obtenir une copie des renseignements qu'EF détient à votre sujet ou si vous souhaitez faire corriger ou supprimer des données personnelles inexactes, veuillez communiquer avec le Service d'assistance aux voyageurs au 1 800 263-2806.

Ne signez votre formulaire d'inscription que lorsque vous aurez lu l'intégralité de la décharge et de l'accord, et que vous serez sûr(e) d'en comprendre la teneur.

Vous désirez en savoir plus?
Trouvez la réponse à (presque)
toutes vos questions sur la page
efvoyages.ca/aide



**Êtes-vous prêt(e) à offrir une perspective mondiale à votre enfant?
Effectuez son inscription dès aujourd'hui.**



CONSULTEZ
eftours.ca/enrol



COMMUNIQUEZ AVEC
Traveller Support Team
at 1-800-263-2806



**ENVOYEZ VOTRE FORMULAIRE
D'INSCRIPTION À :**
EF Voyages Culturels
80, rue Bloor Ouest, 16^e étage
Toronto (Ontario) M5S 2V1

(Merci de ne pas envoyer de paiements en espèces)



Pour vous inscrire plus rapidement,
visitez efvoyages.ca/inscription

Veillez agraffer le chèque ici (le cas échéant)

Formulaire d'inscription

Demandez à votre responsable de groupe d'apposer l'étiquette ici ou de fournir les renseignements suivants :

N° du voyage (requis pour le traitement du formulaire d'inscription) : _____

Nom du voyage, dates et année demandées : _____

Responsable de groupe : _____

(Les responsables de groupe n'ont pas besoin de remplir un formulaire d'inscription)

INFORMATIONS SUR LE VOYAGEUR - Important : Veuillez utiliser des caractères d'imprimerie seulement. Le nom complet (y compris le deuxième prénom, le cas échéant) doit correspondre exactement à celui inscrit dans votre passeport. Des frais minimaux de 200 \$ s'appliquent pour les changements de nom.

Prénom : _____
(Comme il figure sur votre passeport. Pas de surnom.)

Deuxième prénom : _____
(S'il est ou sera indiqué dans le passeport)

Nom de famille : _____

Date de naissance : _____ **Êtes-vous citoyen canadien?** Oui Non **Sexe :** Homme Femme X
(Comme il figure sur votre passeport)

Courriel du voyageur : _____
(Obligatoire pour tous les voyageurs adultes pour les communications sur le voyage et les paiements)

Adresse postale : _____

Ville : _____ **Province :** _____ **Code postal :** _____

Téléphone cell. : _____ Préférence pour la communication en anglais?
(Obligatoire pour tous les voyageurs adultes)

Association avec le voyage : Élève Administrateur Personnel enseignant Membre de la famille du responsable de groupe Ami(e) du responsable de groupe
 Membre de la famille de l'élève ou du voyageur Ancien élève Troupe ou membre du conseil Autre

INFORMATIONS SUR LE CONTACT PRINCIPAL - Nous contacterons cette personne concernant les paiements et certains autres détails importants sur le voyage.
Important : Uniquement nécessaire pour les voyageurs de **moins de 20 ans** au moment du voyage.

Veillez nous indiquer le meilleur moment pour appeler : _____

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____

Relation : Parent Tuteur Membre de la famille Conjoint(e) Ami(e) **Date de naissance :** _____ Préférence pour la communication en anglais?
J J M M A A

Courriel du contact : _____

Téléphone cell. : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ **Province :** _____ **Code postal :** _____

Le **contact principal** sera également le contact d'urgence du voyageur pendant le voyage. Si ce n'est pas le cas, veuillez remplir la section intitulée Contact d'urgence ci-dessous.

INFORMATIONS SUR LE CONTACT D'URGENCE - Important : Requis en cas d'urgence. Le contact en cas d'urgence ne doit pas accompagner le voyageur (dans le cadre de son voyage EF ou autrement).

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____

Relation : Parent Tuteur Membre de la famille Conjoint(e) Ami(e)

Courriel du contact : _____

Téléphone cell. : _____ Préférence pour la communication en anglais?



